

Note de Service Télétravail du SPIP 13 : **Suspicion, langue de bois et absence de dialogue social.**

Le 12/09/2025, tous les agents du SPIP 13 ont reçu par mail la nouvelle note de service relative aux nouvelles modalités du TT telles que résultant des consignes issues du CSM ministériel (du 09/07/2025 qui ont rendu caduque la note DAP sur le TT).

Cette note de service, établie sans aucune consultation préalable des représentants du personnel ni présentation au CSA, a pour le moins surpris par sa méthode mais aussi et surtout par son contenu. Les innovations concernent le badgeage en TT, l'application de la charte des temps en TT comme en présentiel, la possibilité d'accoler un TT à une période d'absence jusque la refusée aux agents du seul SPIP de Marseille et enfin le retour du choix de jour fixe ou flottant sur Harmonie...

En revanche, la quotité de TT accordée aux CPIP, DPIP, psychologues et coordo culturels ne change pas. Les ASE du 13 se voient enfin éligibles au TT par demi journées, mais les modalités restent à déterminer service par service. Quant aux PA, ils sont éligibles à plus de TT mais à la seule condition que ce soit compatible avec les nécessités de service et les RH... bref pas de grand changement à prévoir quand on sait dans quel contexte RH travaillent nos collègues PA du département... hélas..

La CGT IP a immédiatement sollicité une audience avec le Siège. Ce fut finalement un format de visio avec les élus CSA qui a été fixé par le Siège, réunissant vos élus CGT IP et SNEPAP FSU le 19/09.

Le Siège a tout d'abord reprécisé le contexte de rédaction de cette NDS et l'urgence de sa diffusion sans consultation compte tenu du calendrier d'application au 15/09... soit.. Inutile de préciser que le Siège a su par le passé solliciter les élus CSA au pied levé, mais sa volonté n'était manifestement pas celle du dialogue social pour cette fois ci.. **Concernant la quotité de jours de TT, elle ne changera pas, pas de dérogation .. POINT BARRE.. Fin des discussions.**

Vos élus CSA n'ont pas démérité pour tenter de faire entendre que cette NDS doit être réintégrée dans le dialogue social, que les discussions doivent permettre de trouver une marge entre l'existant et les perspectives offertes par la note DISP du 03/09 (jusqu'à 3 jours de TT par semaine). Les propositions des OS ont été écartées sans la moindre discussion sur le fond.

En l'état, **la NDS est trop restrictive** et prive les agents d'un droit de travailler dans de **meilleures conditions**, au calme, avec une meilleure **régulation des véhicules de service et des bureaux** en open-space (jusqu'à 7 agents par bureau à Marseille), notamment sur des périodes où des échéances appelleraient un surcroît d'écrits et de pouvoir échanger au calme avec nos **partenaires en visio**.. Elle omet de souligner que des dérogations, tenant compte des spécificités locales, existent déjà pour nos collègues du CNE. **Elle renvoie par ailleurs un message négatif aux agents du 13 qui travaillent dans des conditions difficiles et tentent vainement de maintenir le navire à flot.**

Le seul argument opposé par le Siège est à la limite de la démagogie, il pense nous convaincre de l'absurdité d'étendre les possibilités de TT en flattant la fibre sociale de chaque CPIP, nous expliquant que la qualité de la relation avec notre public doit primer sur celle des écrits attendus..

Il y a seulement quelques mois, le Siège lançait une opération géante de revue de secteur sur le SPIP de Marseille, réquisitionnant tous les DPIP du MO et du Siège, pour faire un état des lieux des dossiers sensibles et espacer les suivis par une pondération à grand renfort de RIE et RIE simplifié. L'argument était simple : si nous avons trop de charges, c'est parce que nous convoquons des suivis qui pourraient allègrement passer en suivi espacé. Aujourd'hui, il nous est dit que c'est la qualité de la relation qui prime sur la qualité de l'écrit.. C'est à n'y plus rien comprendre..

In fine c'est un argument fallacieux de manque de confiance qui s'exprime envers les agents, suspectés de garder leurs enfants pendant le TT et s'exposant malgré eux à des conditions de travail difficiles, dont le Siège souhaite les préserver au nom des **Risques Psycho-Sociaux**..Il est manifestement nécessaire de répéter que les agents du 13 ont un engagement et une conscience professionnelle forte, que le TT n'est qu'une modalité de travail et que les RPS pèsent sur les services de Marseille, Aix, Tarascon, Salon et Arles uniquement du fait de charges de travail trop lourdes !

**L'occasion était donnée au Siège d'affirmer sa confiance à ses agents,
et bien autant dire que c'est ENCORE loupé..**

Les élus CGT IP et SNEPAP-FSU exigent l'examen rapide en CSA de la Note de Service sur le TT.

En attendant, la CGT IP et le SNEPAP-FSU accompagneront les recours des agents qui se trouveraient lésés par cette NDS.

Bouches du Rhône, le 22 septembre 2025.